



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-122 **Conseil municipal du 7 octobre 2024**

Le Lundi Sept Octobre Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Régis ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Sarah ROUSSEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Katharina THOMAS, Carine MATHIEU

Excusée(s) : Florent CAILLET, Johanna HALLER, Monique GOISET

Pouvoirs : Florent CAILLET à Rémy ORHON, Johanna HALLER à Fanny LE JALLE et Monique GOISET à Mélanie COTTINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 1 octobre 2024
Date de la publication : 11 octobre 2024

2024-122 CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE

Rapporteuse : Fanny LE JALLE

Le Comité des Œuvres Sociales de Loire-Atlantique (COS44) s'occupe des œuvres sociales de 222 collectivités dont la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.

Depuis plusieurs années, il a mis en place des partenariats avec plusieurs centres culturels de Loire-Atlantique et il souhaite intégrer le Théâtre Quartier Libre d'Ancenis-Saint-Géréon dans le cadre d'un partenariat pour la saison 2024-2025.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition de places de spectacle au Théâtre Quartier Libre pour les adhérents du COS44 ;

CONSIDÉRANT une plus grande communication autour de la saison culturelle du Théâtre Quartier Libre engendrée par ce partenariat ;

Après avis de la commission culture, patrimoine historique, naturel et culturel en date du 10 septembre 2024 ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

DECIDE de contractualiser le partenariat avec le Comité des œuvres sociales de Loire-Atlantique.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier la convention de partenariat 2024-2025.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,

Sébastien PRODHOMME



Séverine LENOBLE



Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le : **08 OCT. 2024**

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Convention de partenariat

Etablie entre :

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Fonction Publique Territoriale et des Etablissements Publics de Loire-Atlantique (COS 44)
3 boulevard de la Loire – CS 40315
44200 Nantes Cedex 2
N° Siret :
Représenté par M. Philip SQUELARD, en sa qualité de Président

Et :

Mairie d'Anceis-Saint-Géréon - Théâtre Quartier Libre
Place Marechal Foch – CS 30217
44156 Anceis-Saint-Géréon Cedex
N° Siret : 200 083 228 00102
Licences : L-R-2023-003341 L-R-2023-003342 L-R-2023-003343
Représentée par Monsieur Remy ORHON, en sa qualité de Maire

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre le COS 44 et le Théâtre Quartier Libre afin de faire bénéficier les adhérents du COS 44 de tarifs préférentiels sur des spectacles proposés par le partenaire.

Article 2 : Détail de l'offre pour la saison culturelle 2024-2025 :

- Six spectacles sont proposés par le théâtre (annexe 1) ;
- Les tarifs proposés sont des tarifs réduits pour les adultes et des tarifs jeune – 26 ans.
- Quinze places sont pré-réservées pour chacun des six spectacles.
- Le COS 44 peut vendre au maximum 15 places par spectacle ;
- Le COS 44 gère la vente des billets qui seront subventionnés à hauteur de 50% ;
- L'arrêt des ventes se fait un mois avant la date du spectacle ;
- La liste des ventes datée, tamponnée, certifiée exacte et signée est envoyée au Théâtre Quartier Libre dès l'arrêt des ventes ;
- Le Théâtre établit une facture correspondant au nombre de places vendues dans le mois précédant le spectacle ;
- Les places vendues seront soit disponibles le soir de la représentation, à l'accueil-billetterie, soit envoyées au COS 44 par voie dématérialisée ;
- Le Théâtre Quartier Libre remet en vente les places restantes non vendues.

Article 3 : Obligation de l'association
Le COS 44 s'engage à diffuser à ses adhérents les informations concernant les spectacles proposés par le Théâtre Quartier Libre par tout moyen à sa disposition (newsletter, site internet, ...).

Article 4 : Durée
La présente convention prend effet à la date de signature par les deux parties et expirera à la fin de mois de juin 2025.

Article 5 : Conditions financières
La présente convention comprend un engagement financier du COS 44. Les règlements seront effectués par virement bancaire à réception des factures.

Article 6 : Résiliation
En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

Fait à Anceis-Saint-Géréon, le

Pour La commune d'Anceis-Saint-Géréon
Remy ORHON,

Maire

Pour Le COS 44
Philip SQUELARD,

Président

ANNEXE 1

SPECTACLES	DATE	TYPE	TARIFS	DATE DE RÉTROCESSION
Plaire, Abécédaire de la séduction Jérôme Rouger	Jeudi 17 octobre 2024 à 20h30	Théâtre, humour	Tarif réduit partenaire COS 44 : 13 € Tarif très réduit -26 ans : 7 €	19/09/24
4 211km Aïla Navidi	Vendredi 13 décembre 2024 à 20h30	Théâtre	Tarif réduit partenaire COS 44 : 23 € Tarif très réduit -26 ans : 18 €	15/11/24
Barbara & Brel Lou Casa	Jeudi 19 décembre 2024 à 20h30	Chanson	Tarif réduit partenaire COS 44 : 18 € Tarif très réduit -26 ans : 13 €	21/11/24
Inconstance Constance	Vendredi 10 janvier 2025 à 20h30	Humour	Tarif réduit partenaire COS 44 : 23 € Tarif très réduit -26 ans : 18 €	13/12/24
Laurel & Hardy ONPL	Vendredi 7 mars 2025 à 20h30	Ciné-concert	Tarif réduit partenaire COS 44 : 23 € Tarif très réduit -26 ans : 18 €	07/02/25
Nos courses folles Les Fouteurs de Joie	Vendredi 28 mars 2025 à 20h30	Chanson	Tarif réduit partenaire COS 44 : 18 € Tarif très réduit -26 ans : 13 €	28/02/25